



Règlement

RS

WINNING

10 & 11 juin 2017



Rallye-Sprint le RS WINNING

10 et 11 juin 2017

Une organisation du **The Winning Team** A.S.B.L. (LG 11)

N° entreprise : 0867 570 077 – Visa : 051/2017

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES : Salle Espace Concordia,
rue des Combattants, 12 à 6997 EREZEE
GPS : 50° 17' 37.65 "N – 5° 33'29.23"E

Règlement particulier

TIMING

Mardi 25 avril 2017	Parution du règlement
Mercredi 26 avril 2017	Date de début des engagements
Lundi 05 juin 2017	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
Vendredi 09 juin 2017 à 20 h 00	Attribution des numéros
à 21 h 30	Affichage de la liste des engagés
Samedi 10 juin 2017 à 12 h 30	Ouverture de la permanence
A 12 h 45	Ouverture des vérifications administratives
à 13 h 00	Ouverture des vérifications technique (Art. 8 du RSG)
à 13 h 00	Début des reconnaissances
à 15 h 00	Clôture des engagements à droits majorés
à 16 h 00	Fermeture des vérifications administratives
à 18 h 00	Fermeture des vérifications techniques
à 19 h 00	Fin des reconnaissances et de la permanence
Dimanche 11 juin 2017 à 06 h 15	Début des reconnaissances et du secrétariat
	Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)
à 06 h 45	Fermeture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	Fin des reconnaissances
à 07 h 00	Affichage de la liste des voitures qualifiées
à 07 h 30	Ouverture du parc fermé
à 08 h 00	Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
à 12 h 01	Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
à 16 h 02	Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
à 17 h 00	Rentrée voiture n°1 au parc fermé
+ 30'	Affichage OFFICIEUX des résultats après rentrée de la dernière voiture
+ 30'	Après affichage : Affichage OFFICIEL des résultats
+ 30'	Proclamation des résultats (Maximum à 22h00)

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : Renard Guy	Lic. ASAF : 519
Directeur de Course adjoint : Evrard Pierre	Lic. ASAF : 509
Directeur de Course adjoint : Salvador Michaël	Lic. ASAF : 511
Directeur de Sécurité : Brasseur Joël	Lic. ASAF : 470
Directeur de Sécurité adjoint : Heemers Jean-Noël	Lic. ASAF : 507
Secrétaire du meeting : Dubourg Isabelle	Lic. ASAF : 510
Relation concurrents : Brasseur Julie	Lic. ASAF : 506
Relation concurrents : Lapiere Laureen	Lic. ASAF : 511
Service médical : Belgian Rescue	
Ambulances : Param Service	Nombre : 2
Responsable du Parc Fermé : Yan Nijs	
Responsable de l'ES : Modave Louis	Lic. ASAF : 653
Responsable équipe sécurité : Gobeaux Frédéric	Lic. CAS : 22206

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs,	
Président de Collège : Geilenkirchen Noël	Lic. ASAF : 443
Membres : Dupont Guy	Lic. ASAF : 190
Stagiaire : Macedoine Quentin	Lic. ASAF : 846
Commissaires Techniques,	
Président de Collège : Saint Remy Guy	Lic. ASAF : 406
CT: Schuljenko Nicole	Lic. ASAF : 409
CT: Frankenne Jacques	Lic. ASAF : 416
CT: Nezer Patrick	Lic. ASAF : 460
CT: Lemmens Jean-Claude	Lic. ASAF : 467
Stagiaire : Graven Henri	Lic. ASAF : 453
Secrétaire : Saint Remy Chantal	Lic. ASAF : 457
Pereira Magali	Lic. ASAF : 452
Observateur ASAF : Demarche Christophe	Lic. ASAF : 998
Inspecteur Sécurité : Lux Jean-Michel	Lic. ASAF : 471

PERMANENCE

Jusqu'au 08 juin et après le 12 juin

Dubourg Isabelle rue de Louveigné 21 à Remouchamps 0494/62.34.44 ou ecurie.twt@gmail.com
Brasseur Joël cité Aulichamps 1 à Grace-Hollogne: 0477/59.87.80 ou
jumawilcarjo@hotmail.com

A partir du 09 juin

Dubourg Isabelle 0494/62.34.44
Brasseur Joël 0477/59.87.80

Le mail ecurie.twt@gmail.com sera relevé régulièrement tout au long de la permanence et durant l'épreuve.

TABLEAU D'AFFICHAGE

Salle Espace Concordia rue des Combattants 12 à 6997 Erezée
GPS : 50° 17' 37.65 "N – 5° 33'29.23"E

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO - DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Pour cette épreuve, les "Histo-Démo" partiront en derniers et ce à la suite des concurrents des Divisions 1, 2, 3.

Des contrôles seront effectués lors du parcours de l'ES, sous forme de Stop & Go

En cas de dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show" ou de manquement lors des Stop & Go, il sera remis lors

- De la première infraction: un avertissement
- De la deuxième infraction: exclusion du participant.

Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

Co-équipiers

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des voitures

Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1991 à minuit, est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1991, à minuit** (Voir Art. 27.5 du RPR).

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;

- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;

- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "**conduites intérieures**" sont autorisées à participer ; les voitures du type "**cabriolet/roadster**" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé **ou** si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. : clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, **fortement recommandé**. (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, conseillé.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

Équipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Les 10 et 11 juin 2017 une épreuve dénommée Rallye-Sprint Winning, comptant pour le Championnat Fédération Wallonie-Bruxelles, le Championnats Provincial Liégeois et le championnat Provincial Hainaut, sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale « show » d'une longueur de 17260 m (dont 0 % de terre), et sur 7650 m de liaison, à parcourir 3 fois, soit au total 74730 m, dont 51780 m d'ES.

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R

- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR)

N.B. les concurrents des Divisions PH S/R et PH Classics prendront le départ de l'épreuve devant ceux des Divisions 1, 2, 3 et 4 tandis que ceux de la Division Histo-démo prendront le départ derrière lesdites Divisions

Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.1.1 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 11 mai 2017 à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 10 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 2 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 10 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 130.

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérfications** » adéquate et du formulaire "Photocopies des licences", devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt, le 26 avril 2017, et, au plus tard, le 05 juin 2017 à l'adresse suivante :

The Winning Team, rue de Louveigné 21 à 4920 Remouchamps

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

BNP-IBAN : BE27 0014 4068 0473 du The Winning Team avec la mention: RS 2017 + équipage X-Y

Avant le 05 juin et au plus tôt le 26 avril 2017 (Attention aux délais bancaires !)

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 145 € pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.

- 180 € pour la Division 4 ;

- 105 € pour la Division Histo-Démo.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au samedi 10 juin, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 15 h 00, moyennant le paiement d'une majoration de 25 € (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.)

Pour chaque membre de l'Ecurie The Winning Team en ordre de cotisation, une ristourne de 5€ est accordée et à déduire directement du montant total à verser. Aucun remboursement ne sera fait sur place!

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le vendredi 09 juin 2017 à 20h. L'affichage des numéros sera effectif dès 21h30 à la salle Espace Concordia, rue des Combattants 12 à 6997 Erezée et accessible par téléphone 0494/62.34.44 de 21h30 à 23h.

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo*, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué.

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : rue de Weris à 6997 Erezée (accessible uniquement le dimanche)

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : OUI uniquement par Bancontact

Située: route de l'Etat N°4 à 6997 Erezée

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le samedi 10 juin 2017 entre 13 h 00 et 19 h 00 et le dimanche 11 juin 2017 entre 06 h 15 et 06 h 45.

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances AVANT, PENDANT et APRES le timing autorisé. Aucune excuse, si ce n'est le fait d'emprunter habituellement cet itinéraire dans sa vie privée ne sera pris en considération (chaque cas analysé scrupuleusement). Ces juges de faits sont également habilités au respect de l'utilisation des bâches en assistances, au fonctionnement des Stop&Go pour les Démo. Leur jugement sera sans appel.

Identité et attributions des juges de faits :

Renard Guy, Heemers Jean-Noël, Brasseur Joël, Salvador Michael, tous habilités.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé rue des Nations Unies à 6997 Erezée

Il sera accessible le dimanche 11 juin 2017 à partir de 07 h 30.

Obligation de respects des entrées de propriétés privées et des garages sous peines de mises hors courses.

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le samedi 10 juin 2017 entre 12 h 45 et 16 h 00 dans la salle Espace Concordia, rue des Combattants 12 à 6997 Erezée

Le dimanche 11 juin, entre 06 h15 et 06 h.45 pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille devront se présenter au secrétariat situé à l'étage de la salle Espace Concordia.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences « Sportives » ASAF ou VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré.

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-L » (Histo-Démo), « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (éventuellement assorties d'un « Titre de participation ») seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG).

RAPPEL : Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

(!! Ouverture des VT : Pas avant 13h)

Elles auront lieu le samedi 10 juin 2017 entre 13 H 00 et 17h00 (les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci).

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises (Rappel : Feuille des « Vérifications » spécifique pour la division Histo- Démo).

Dans le cadre du passage des Histo-démo, une bande de passage sera disponible et réservée à cette catégorie entre 16h00 et 17h00 exclusivement.

Les éventuelles Vérifications Techniques finales auront lieu au garage Collard rue Général Borlon 26 à 6997 Erezée.

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des V.T. après abandon ou sortie de route : Parking de la Salle Concordia, rue des Combattants 12 à 6997 Erezée.

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant : à la salle Espace Concordia, rue des Combattants 12 à 6997 Erezée, 30 minutes après l'officialisation des résultats.

Coupes aux :

- Challenge Henri Parent
- Premier équipage TWT complet Div. PH
- Premier équipage TWT complet Div. 4
- Premier équipage TWT complet Div. 1-2-3
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 1^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 3 premiers du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues - pilotes et copilotes).

- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et copilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{er} équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

Art. 14.- DIVERS

Un plan d'assistance sera disponible pour chaque concurrent lors des Vérifications Administratives.

Un programme sera mis en vente dès le vendredi soir 09 juin à la salle pour la somme de 2,50€.

Une restauration est prévue à la salle.

Pour des logements voir avec le Syndicat d'Initiative ou sur www.erezee.be

Art. 15. -LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Collignon Eddy, Lic. N° 541 en date du 1 Mai 2017. (CSAP Liège)

Jauquet Steve, Lic. N° 301 en date du 4 Mai 2017. (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Lux Jean-Michel Lic. N° 471 en date du 22 avril 17.

Club organisateur : The Winning Team asbl (Lg 11) Date : 10 & 11 juin 2017

N°

Epreuve : RS WINNING

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 05 juin 2017
(VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

à *The Winning Team rue de Louveigné 21 à 4920 Remouchamps*

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paiement reçu	DIVISION	ORDRE D'INSCRIPTION
le/...../.....	le/...../.....	CLASSE	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom :	Prénom :	Homme / Femme <i>(*biffer la mention inutile)</i>
Si pseudonyme : « »		

Né(e) le : Adresse : n° :
Code postal : Localité :

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VW
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Homme / Femme <i>(*biffer la mention inutile)</i>
Si pseudonyme : « »		

Né(e) le : Adresse : n° :
Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VW
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

DIVISION	Division 1	Classe 1 (0 à 1400 cc) Min A4	Classe 2 (+ de 1400 à 2000 cc) Min A4	Classe 3 (+ de 2000 à 3000 cc) Min A3	
	Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc) Min A4	Classe 5 (+ de 1400 à 1600 cc) Min A4	Classe 6 (+ de 1600 à 2000 cc) Min A3	Classe 7 (+ de 2000 cc) Min A3
CLASSE	Division 3	Classe 8 (0 à 1400 cc) Min A4	Classe 9 (+ de 1400 à 1600 cc) Min A3	Classe 10 (+ de 1600 à 2000 cc) Min A3	Classe 11 (+ de 2000 cc) Min A3
	Division 4	Classe 12 (0 à 1600 cc) Min A3	Classe 13 (+ de 1600 à 2000 cc) Min A3	Classe 14 (+ de 2000 cc) Min A3	Classe 15 (= Div 1 + de 3000 cc ou Div 2. + de 2500/3000cc) - (pneus de tourisme) Min A3
	Division PH Classic	Classe 16 (de 0 à 1600 cc) Min A4	Classe 17 (+ de 1600 à 2000 cc) Min A4	Classe 18 Min A4	
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées Min. A3 (toutes cylindrées)			
	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale R (VAS), L ou 1J-L			

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le/...../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Epreuve : RS WINNING
Date : 10 & 11 juin 2017

N° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom :						Prénom :					Homme / Femme	
.....										<i>(*biffer la mention inutile)</i>	
Si pseudonyme : « »												
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom :						Prénom :					Homme / Femme	
.....										<i>(*biffer la mention inutile)</i>	
Si pseudonyme : « »												
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

VOITURE * (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....cc

Compagnie d'assurance : Police n° :

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais	Autocollants ASAF
Batterie	Divers :
Extincteur	* Passeport ASAF PH n°
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque/ HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	Commissaire Technique
Publicités sur vitres	Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence n°:
Ornement extérieur	Visa des vérifications administratives :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Sièges	

* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP.

Epreuve : RS Winning

N°

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**

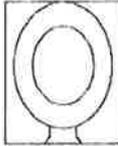
Copies de vos licences "sportives 2017"

VAS face "ANNEE"

ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

Pilote :

<u>VERSO</u>
2017
VAS: OUI - JA
ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE	
Prov 0000	Type Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :
	Sexe :

Copilote :

<u>VERSO</u>
2017
VAS: OUI - JA
ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE	
Prov 0000	Type Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :
	Sexe :

Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, avant de vous présenter aux "Vérifications Administratives".

Nous vous souhaitons un agréable week-end